



2021

# GUIDE MÉTHODOLOGIQUE EHA EN MILIEU SCOLAIRE

# ACRONYMES

ADL	Agent de développement local
ANAFIC	Agence nationale de financement des collectivités
APEAE	Association des parents d'élèves et amis de l'école
CDE	Comité de développement de l'école
CPPS	Comité préfectoral de pilotage et de suivi
CRCS	Comité régional de concertation et de suivi
DAO	Dossier d'appel d'offres
DMR	Directeur des micro-réalisations
DPE	Direction préfectorale de l'éducation
DSEE	Délégué scolaire de l'enseignement élémentaire
EHA	Eau, hygiène, assainissement
INRAP	Institut national de recherche et d'action pédagogique
IRE	Inspection régionale de l'éducation
MEPU-A	Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation
ONG	Organisation non gouvernementale
PAEMS	Programme d'accès à l'eau en milieu scolaire
PRODEG	Programme décennal de l'éducation
PV	Procès-verbal
SEG	Société des eaux de Guinée
SERACCO	Service national d'assistance aux coopératives et coordination des ONG
SERPROMA	Service national de promotion et de réglementation des ONG
SNAPE	Service national d'aménagement des points d'eau
SNIES	Service national des infrastructures et équipements scolaires
TDR	Termes de référence
UGP	Unité de gestion de projet
VIP	Ventilated improved pit

# INTRODUCTION

## POINTS CLEFS

Véritable nécessité d'intervenir dans l'accès à l'Eau et l'Assainissement en milieu scolaire

Importance de maîtriser le contexte pour adapter l'approche

L'Education est un enjeu majeur en Guinée. L'école est un lieu d'apprentissage pour former les citoyens guinéens de demain.

L'amélioration des conditions de vie scolaire à travers l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la sécurité est un défi en Guinée et notamment dans la Région de Labé dans laquelle près de 80% des écoles n'ont pas de point d'eau moderne tandis que 30% n'ont pas de latrines. Il est en effet difficile d'avoir de bons résultats scolaires lorsque les corvées d'eau font perdre du temps aux enfants ou qu'il n'existe pas d'infrastructures sanitaires permettant aux jeunes filles d'assurer une hygiène menstruelle correcte. Cela augmente le taux d'absentéisme et donc le risque d'échec aux examens qui peut provoquer des abandons.

Il est également important de mettre dans de bonnes conditions les enseignant(e)s pour qu'ils puissent transmettre leurs savoirs efficacement.

**Améliorer les conditions d'hygiène à l'école est un facteur positif de scolarisation, de réussite scolaire et d'amélioration de la santé des ménages.**

La Région de Labé est l'une des régions les plus en difficulté par rapport à l'accès à l'eau et l'assainissement.

Ce constat est partagé par les services de l'Education mais aussi par les partenaires qui sont fortement impliqués en Guinée comme l'Ambassade du Japon : « L'épidémie de virus Ebola qu'a connu la Guinée, ainsi que les épidémies chroniques de choléra des années précédentes, ont montré toute la pertinence de fournir des conditions sanitaires décentes aux structures accueillant du public, dont les écoles. L'accès à l'eau et à des latrines, les gestes d'hygiène, la sensibilisation à un environnement sain ont grandement contribué à faire reculer les risques de ces épidémies. Or, nombre d'écoles primaires, notamment en milieu rural, sont dépourvues d'installations sanitaires, de puits et les enfants et les enseignants n'ont pas toujours les réflexes d'hygiène qui sauvent.»

L'école est également un établissement communautaire dans lequel la diffusion de bonnes pratiques est essentielle car elle permet de véhiculer les messages jusque dans les foyers. Faire en sorte que les bonnes pratiques d'hygiène soient assimilées par les élèves (notamment le lavage des mains à l'eau et au savon) puis diffusées auprès de leurs parents est primordial dans un pays où ces gestes peuvent limiter le développement de maladies liées au péril fécal ou dans des contextes d'épidémies. Débutées dans un contexte post-Ebola, nos activités d'amélioration des conditions d'hygiène dans les écoles se mènent désormais dans un contexte d'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19.

**Améliorer les conditions d'hygiène à l'école est un facteur positif d'amélioration de la santé des ménages.**

C'est dans ce cadre que le Partenariat s'implique en Guinée à travers le Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire depuis septembre 2015, programme déjà développé au Sénégal et au Maroc depuis 2012.

Soutenu par différents bailleurs (Agence Française de Développement, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Syndicat des Eaux du Dunkerquois, Communauté d'Agglomération du Sicoval, Fondation Air France, Ambassade du Japon, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Métropole Aix-Marseille, Fondation Geotec, GIZ/BMZ [coopération allemande]), ce programme a permis de toucher plus de 40 écoles dans

13 communes à ce jour dans la Région de Labé pour près de 20 000 élèves.

C'est pour permettre une diffusion des réussites de la méthodologie du PAEMS et une appropriation par nos partenaires de l'Education qu'un travail de capitalisation des bonnes pratiques est initié.

L'ONG souhaite partager les informations qu'elle a réussi à collecter et les outils créés durant la mise en œuvre du PAEMS pour permettre à différents acteurs (collectivités, services de l'Education, ONG) de réussir dans la mise en œuvre d'un projet ou programme d'amélioration des conditions d'hygiène à l'école.

Les outils présentés dans les différentes parties "Boîte à outils" sont à télécharger sur le site du Partenariat, dans la rubrique "Ressources" : <https://www.lepartenariat.org/ressources/>

# 1

## CONTEXTE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

### POINTS CLEFS

Respecter le cadre d'intervention relatif au secteur de l'Éducation

Respecter le cadre de la décentralisation

Connaître les rôles des différents acteurs

### OUTIL MAJEUR

Fiches de poste Points Focaux IRE & DPE

## INTRODUCTION

Intervenir dans le secteur de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement dans les écoles élémentaires revient à travailler dans le cadre de la déconcentration (l'Education) et la décentralisation (les communes). Il est important de connaître les principaux textes qui permettent de s'approprier le contexte réglementaire dans lequel vous évoluerez.

De nombreux acteurs sont mobilisés dans un tel projet. Il est primordial de mobiliser les structures concernées pour assurer à la fois une bonne implantation du projet/programme mais aussi une bonne durabilité des interventions. Une présentation de ceux-ci vous permettra d'identifier les structures les plus indiquées pour permettre la mise en œuvre de votre projet.

## DÉVELOPPEMENT

### DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES DE RÉFÉRENCE – EDUCATION

#### PROGRAMME DECENNAL DE L'EDUCATION EN GUINEE - PRODEG 2020-2029 (OCTOBRE 2019)

##### Présentation

Ce document est l'outil de cadrage politique et stratégique du secteur de l'Education. Il est structuré autour de 6 programmes prioritaires :

- Accès équitable à l'enseignement général ;
- Qualité et pertinence des enseignements ;
- Alphabétisation et Education des adultes ;
- Expansion et réforme de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Gouvernance et pilotage du système.

##### Les points essentiels en lien avec l'EHA en milieu scolaire

C'est dans le programme prioritaire n°1 qu'est fait mention de l'EHA : *Assurer la santé des élèves et garantir un environnement sécurisé, sain et propre permet aux élèves de participer pleinement aux enseignements dispensés. La mise en œuvre de ce sous-programme nécessite la construction, la réhabilitation des latrines y inclus le carrelage au sol, l'aménagement des points d'eau, la construction et l'équipement d'infirmeries dans les écoles et établissements à grand effectif et la dotation en boîtes à pharmacie dans les établissements à effectif réduit. Elle nécessite également un effort important sur le changement de comportement des acteurs scolaires ainsi que la promotion de rituels quotidiens avec les élèves, tels que le lavage des mains en groupe surveillé par le corps enseignant, le nettoyage quotidien des latrines et l'entretien régulier des infrastructures sous la responsabilité des directeurs d'établissement et structures d'encadrement rapproché. Aussi, l'organisation des visites médicales, de campagnes de déparasitage et de campagne d'administration de micro-nutriments en collaboration avec le Ministère de la Santé constitue des éléments importants. L'octroi de kits d'hygiène y compris les serviettes hygiéniques aux filles (primaire, collège, lycée et centre NAFA) issues des milieux défavorisés, est prévue dans le cadre de l'amélioration de la participation des filles.*

## STRATÉGIE NATIONALE DE L'EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU SCOLAIRE TENANT COMPTE DU GENRE ET DE LA GESTION DES MENSTRUES (AOÛT 2014)

### Présentation

Cette stratégie a été rédigée pour pallier l'absence d'un document de stratégie avec l'appui de l'Unicef. Elle permet de connaître l'état des lieux de l'EHA dans les écoles et de pouvoir s'inscrire dans une vision avec des objectifs à atteindre.

### Les points essentiels en lien avec l'EHA en milieu scolaire

Vision : Environnement sain, attitudes et pratiques responsables pour la prévention des maladies liées à l'eau et à l'insalubrité en milieu scolaire

Objectif général : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de travail des élèves et des enseignants à travers la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement dans les écoles élémentaires en Guinée.

- Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès à l'EHA dans 40% des écoles élémentaires
- Objectif spécifique 2 : Renforcer les compétences de 50% des enseignants et des APEAE en EHA
- Objectif spécifique 3 : Amener 50% des élèves à adopter de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement
- Objectif spécifique 4 : Renforcer le partenariat public-privé avec les ONG et associations en matière d'EHA en milieu scolaire
- Objectif spécifique 5 : Développer un plan de plaidoyer pour diversifier les partenaires et mobiliser les ressources
- Objectif spécifique 6 : Renforcer le cadre législatif et réglementaire en matière d'EHA en milieu scolaire
- Objectif spécifique 7 : Renforcer le mécanisme de suivi-évaluation

## DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES DE RÉFÉRENCE – COLLECTIVITÉS

### LETTRE DE POLITIQUE NATIONALE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (JUN 2011)

### Présentation

Ce document permet de prendre davantage de recul sur le processus de décentralisation en cours dans le pays et de mieux comprendre la place des collectivités dans l'environnement institutionnel guinéen.

## CODE RÉVISÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE (2017)

### Présentation

**Article 1 : Définition de la décentralisation, compte tenu du contexte guinéen :** la décentralisation est un système d'administration qui permet à des groupements humains, géographiquement localisés sur une portion déterminée du territoire national, de créer des entités territoriales auxquelles il est conféré la personnalité juridique morale et la capacité de s'administrer librement, dans les limites de leurs compétences, par des conseils élus, sous le contrôle d'un délégué de l'Etat, qui a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois.

### Les points essentiels en lien avec l'EHA en milieu scolaire

Voici les compétences propres des communes (extraites de l'article 29) concernées par un projet d'EHA en milieu scolaire :

- La gestion administrative, financière, budgétaire, comptable et de passation des marchés publics de la collectivité locale ;
- La sécurité, l'environnement et le cadre de vie (hygiène et salubrité) ;
- L'enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire ;
- La santé, l'action sociale et la culture.

## LOI FIXANT LES RÈGLES RÉGISSANT LA PASSATION, LE CONTRÔLE ET LA RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OCTOBRE 2012)

### Présentation

Cette loi permet de bien comprendre les modalités de passation de marché. Elle sera un appui précieux pour permettre aux communes d'assumer correctement leur compétence de passation de marchés publics.

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Code de l'environnement (1987)
- Code de l'eau (1994)
- Code de santé publique et de l'hygiène publique (1997)
- Politique nationale de l'eau (2018)

## RÔLES ET FONCTIONS DES ACTEURS IMPLIQUÉS

### GUIDE PRATIQUE : RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ET MODALITÉS DE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DU SYSTÈME DE L'ÉDUCATION DE KINDIA (MARS 2014)

### Présentation

Ce guide a été conçu par le MATD, le MEPU-A et l'Ambassade de France en Guinée. L'objectif principal du guide est de mettre à disposition des acteurs de l'enseignement élémentaire de la Préfecture de Kindia un document qui clarifie les responsabilités des acteurs et précise les nouveaux modes de collaboration à adopter.

## LISTE DES ACTEURS ET PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DANS UN PROJET EHA

Nous allons nous limiter aux responsables de niveau régional.

Si votre projet a une dimension supérieure, il est important de prendre attache avec :

- L'Inspection générale de l'éducation ;
- La Direction nationale de l'enseignement fondamental ;
- La Direction nationale de la santé scolaire et universitaire ;
- La Direction nationale de la décentralisation (Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation).

Si vous êtes une ONG, il est important de faire un reporting (au moins deux fois par an) au SERPROMA.

Voici la liste des principaux acteurs impliqués dans un tel programme avec leurs responsabilités majeures.

STRUCTURES	RESPONSABILITÉS ESSENTIELLES DANS LE PAEMS
IRE	Assurer la maîtrise d'ouvrage du programme ; Animer les dispositifs de coordination et de pilotage au niveau régional ; Articuler les actions des partenaires et vérifier leur conformité avec les orientations du MENA ; Assurer la cohérence du programme avec les autres interventions dans la Région ; Apporter un appui technique au programme ; Participer au suivi/évaluation des activités.
DPE	Animer les dispositifs de coordination et de pilotage au niveau préfectoral ; Apporter un appui technique au programme ; Informers les partenaires des autres initiatives existantes sur cette thématique ; Faciliter les échanges entre le Partenariat et les services de l'Education de la Préfecture ; Superviser les activités menées au niveau communal ; Participer au suivi/évaluation des activités.
Préfecture	Participer aux passations de marché ; Assurer un suivi technique des infrastructures ; Superviser les réalisations de l'ONG sur le territoire préfectoral.
Agent du poste de santé	Participer aux activités de sensibilisation sur l'hygiène Suivre l'appropriation des bonnes pratiques d'hygiène par les élèves
SNIES	Participer au diagnostic des écoles Appuyer les communes dans la rédaction des documents techniques (DAO) Appuyer la commune dans la passation de marché Suivre et contrôler la qualité des travaux
SNAPE	Identifier la meilleure solution technique pour l'accès à l'eau des écoles Rédiger des documents techniques (DAO) Appuyer à la commune dans la passation de marché Suivre les travaux
DSEE	Mobiliser les acteurs locaux Former les enseignants en EHA et utilisation de la boîte à images Suivre régulier des enseignants et écoles
Commune	Identifier les écoles prioritaires d'intervention Assurer la maîtrise d'ouvrage communale (DAO, passation de marché, suivi des travaux...) Mobilisation des ressources locales Assurer l'entretien/maintenance des infrastructures scolaires
CDE	Mobiliser la communauté pour participer aux activités Développer des stratégies de mobilisation des ressources pour assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures

Direction de l'école	Faciliter la mise en œuvre des activités dans le cadre du projet Suivre la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène à l'école Favoriser l'accueil des partenaires à l'école Interpeler le CDE pour toute action menée à l'école Veiller au bon entretien des infrastructures scolaires Assurer des stocks suffisants en savon et matériel d'entretien
Enseignants	Sensibiliser toute l'année au fil du programme scolaire les élèves sur les thématiques EHA Suivre de manière quotidienne l'appropriation des bonnes pratiques d'hygiène
Elèves	Entretenir quotidiennement l'environnement de l'école Se faire les acteurs du changement Sensibiliser les membres de leurs familles pour qu'ils changent leurs pratiques d'hygiène
Comité de salubrité	Assurer l'entretien des latrines et du point d'eau
Club écologique	Assurer l'entretien de la cour Assurer l'arrosage et l'entretien des arbres/arbustes de l'école

Tous ces acteurs sont fortement impliqués, chacun à leur niveau, dans les activités liées à l'EHA en milieu scolaire. Cette liste n'est pas exhaustive.

## ZOOM SUR LES POINTS FOCaux DE L'IRE ET LA DPE

Il existe également deux autres acteurs qui sont indispensables et qui ont grandement facilité le travail de l'ONG : le point focal EHA de l'IRE et le point focal EHA de la DPE. Bien qu'ils assument toute ou partie des responsabilités dévolues à ces structures, ils ont également d'autres tâches supplémentaires importantes.

De par leur présence régulière dans les écoles lors des interventions de l'ONG, ils facilitent l'implantation des partenaires dans les écoles et au sein du système éducation et permettent le déploiement des activités EHA. Ils assurent le reporting respectivement auprès de l'IRE et la DPE facilitant ainsi le lien entre activités de terrain et la stratégie d'intervention.

Les Points focaux EHA des DPE et de l'IRE sont les leaders respectifs des Comités Préfectoraux de Pilotage et de Suivi et du Comité Régional de Coordination et de Suivi du PAEMS.

## RETOURS D'EXPÉRIENCES



*La mobilisation d'un point focal contribue à la pérennisation des acquis du programme. Il assure le trait d'union entre le Partenariat, les partenaires et les acteurs de l'éducation pour le développement et l'amélioration du taux de scolarisation des enfants. Il assure le reporting, la planification et le suivi de la conformité entre les actions du programme et les orientations du MENA*

**Alpha Yaya DIALLO, Point focal IRE Labé**



*La mobilisation d'un nombre élevé d'acteurs est nécessaire et indispensable. Elle est justifiée par :*

- La synergie des acteurs autour de la thématique ;
- Les échanges réciproques et le transfert des compétences ;
- La complémentarité des expertises /des savoirs-faire ;
- La valorisation de toutes les expertises ;
- Le besoin de la pérennisation des acquis ;

*Le cercle des acteurs de l'EHA n'est pas fermé, il est ouvert à tous les acteurs apportant tant soit peu, une contribution au développement de l'EHA dans les écoles.*

**Elhadj Alpha Oumar BALDE, Point focal DPE Labé**





## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Programme décennal de l'Education en Guinée - PRODEG 2020-2029
- Stratégie nationale de l'eau, hygiène et assainissement en milieu scolaire tenant compte du genre de la gestion des menstrues
- Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local
- Code révisé des collectivités locales en République de Guinée
- Loi fixant et régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics et délégations de service public
- Guide pratique : Répartition des responsabilités et modalités de collaboration entre les acteurs du système de l'Education de Kindia

## FICHES ACTEURS

### POINT FOCAL EHA DPE

Sous la responsabilité hiérarchique de la Direction préfectorale de l'éducation et en étroite collaboration avec les partenaires, le Point focal EHA de la DPE a pour missions :

#### Accompagnement des partenaires

- Il présente les partenaires aux acteurs de l'Education, de la DPE jusque dans les écoles
- Il accompagne le plus régulièrement possible les partenaires dans les écoles afin de faciliter l'implantation de leurs activités

#### Coordination / Pilotage

- Il prépare, organise et anime les sessions du Comité Préfectoral de Pilotage et de Suivi
- Il favorise les synergies d'actions des différents acteurs en EHA sur le territoire préfectoral
- Il facilite la mobilisation des acteurs préfectoraux et communaux

#### Création des outils

- Il apporte ses conseils lors de la construction des outils des programmes EHA

#### Supervision

- Il supervise la formation des enseignants assurée par les DSEE en EHA
- Il supervise l'ensemble des sensibilisations/formations réalisées par les partenaires dans les écoles

#### Reporting

- Il assure un archivage de l'ensemble des documents tant au niveau papier qu'informatique
- Il rend compte à ses supérieurs hiérarchiques des actions, réunions et échanges réalisés avec les partenaires
- Il partage l'information auprès des différents services de la DPE

#### Suivi / Evaluation

- Il participe aux activités de suivi / évaluation des activités

## POINT FOCAL EHA IRE

Sous la responsabilité hiérarchique de l'Inspection Régionale de l'Education et en étroite collaboration avec les partenaires, le Point focal EHA de l'IRE a pour missions :

### Accompagnement des partenaires

- Il présente les ONG partenaires aux acteurs de l'Education, de l'IRE jusque dans les écoles
- Il accompagne le plus régulièrement possible les partenaires dans les écoles afin de faciliter l'implantation de leurs activités

### Coordination / Pilotage

- Il prépare, organise et anime les sessions du comité régional de concertation et de suivi
- Il favorise les synergies d'actions des différents acteurs en EHA sur le territoire régional
- Il facilite la mobilisation des acteurs régionaux et préfectoraux

### Formation EHA

- Il assure la formation des DSEE en EHA avec le Service de formation continue de l'IRE

### Création des outils

- Il co-construit les outils des programmes EHA
- Il vérifie la conformité des outils et des actions menées avec les orientations du MENA

### Supervision

- Il supervise l'ensemble des sensibilisations/formations réalisées par les partenaires dans les écoles

### Reporting

- Il assure un archivage de l'ensemble des documents tant au niveau papier qu'informatique
- Il rend compte à ses supérieurs hiérarchiques des actions, réunions et échanges réalisés avec les partenaires
- Il partage l'information auprès des services de l'IRE

### Suivi / Evaluation

- Il met à jour les outils de suivi / évaluation en intégrant les notions d'EHA
- Il participe aux activités de suivi / évaluation des activités

# 2

## ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS UNE POLITIQUE SECTORIELLE EHA POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SCOLARISATION

### POINTS CLEFS

79% des écoles de la Région de Labé sont sans eau et 30% sans latrines

Partager un diagnostic avec les acteurs est un gage de réussite

Planifier les activités avec les acteurs pour une meilleure mise en œuvre

### OUTILS MAJEURS

Cartographie

CRCS

# **ANALYSE DES BESOINS**

**DES STATISTIQUES À LA  
CARTOGRAPHIE**

## INTRODUCTION

Déterminer dans quelle école intervenir nécessite un travail préalable de diagnostic et de concertation avec les acteurs concernés. Intervenir dans une école est le résultat d'un travail de coordination des interventions de tous les acteurs en vue de couvrir l'ensemble des besoins sur un territoire.

Ce travail est réalisé en plusieurs étapes :

1. Mise à jour des statistiques et élaboration de cartes
2. Répartition du nombre de communes d'intervention par préfecture (Niveau régional)
3. Identification des communes d'intervention (Niveau préfectoral)
4. Identification et programmation des écoles prioritaires d'intervention (Niveau communal)

Il est toujours important d'assurer une bonne articulation entre les cadres de la décentralisation et les politiques sectorielles. Permettre la collaboration entre les communes et les acteurs des services de l'Education est un défi à relever pour favoriser le développement d'un territoire.

## DÉVELOPPEMENT

### DIAGNOSTIC DES BESOINS EN EHA - DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

#### ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (MIS À JOUR CHAQUE ANNÉE)

Au niveau national est élaboré chaque année un annuaire statistique de l'ensemble des indicateurs suivis par le MEPU-A. Certains d'entre eux permettent d'avoir une idée des besoins en EHA dans les écoles tels que :

- Nombre de blocs de latrines et cabines ;
- Nombre de blocs de latrines fonctionnelles ;
- Nombre et nature des points d'eau ;
- Nombre de points d'eau fonctionnels.

Ces données permettent d'avoir un panorama global et le positionnement d'une Région par rapport à une autre.

Cependant, il est pertinent d'aller plus loin que ces statistiques générales pour avoir une situation précise de l'accès à l'eau et à l'assainissement au niveau de chaque école, classée par commune.

#### ETUDE SYNTHÉTIQUE DES BESOINS EN EHA

C'est pour cela qu'a été entrepris avec l'IRE Labé la réalisation d'une étude synthétique des besoins en EHA en 2018.

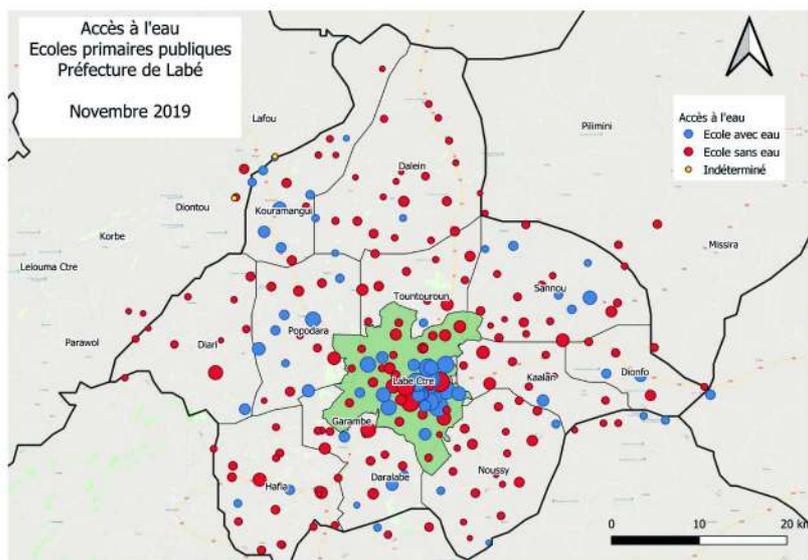
En 2020, une actualisation a été débutée en harmonisant les bases de données nationales et régionales et en ajoutant la géolocalisation de chaque école.

La base de données se trouve au niveau de l'Inspection Régionale de l'Education.

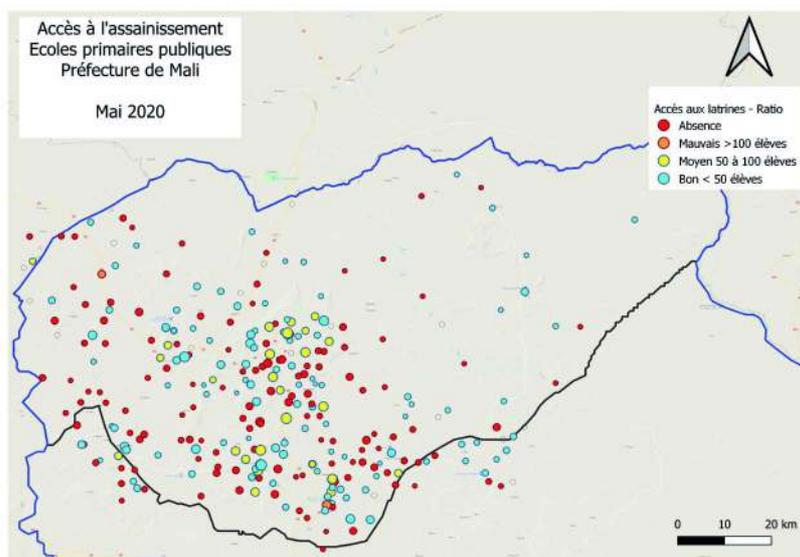
Nom de l'école	Préfecture	Commune	DSE	Latitude	Longitude	L'école dispose-t-elle d'un point d'eau?	Forage	Puits	Eau courante	Sanitaires /latrines	Si oui, N° total de cabines
DOUKA SELEYABHE	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.436209	-12.4546828	Non				Oui	5
FALOWI	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.4262565	-12.3308759	Non				Oui	4
GARKI	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3520041	-12.3774241	Non				Oui	3
HAMDALLAYE	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.4601315	-12.3763598	Non				Oui	3
HINDIYA	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3967403	-12.4294269	Oui	Oui			Oui	2
HOU I ANDF TOKOSSERF	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.4213159	-12.4144799	Non				Oui	7
ROLLANGUI	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.4529402	-12.4215632	Non				Non	0
NIOGOU SALA	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3177043	-12.4234321	Non				Non	0
PARAWOI	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3820789	-12.4691464	Non				Oui	5
PELLE FERORHE	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.362579	-12.394905	Non				Non	0
POPODARA	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3920173	-12.3995011	Oui		Oui		Oui	6
POPODARA PA	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3908474	-12.3990848	Non				Non	0
SAGARA	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.4344149	-12.3714484	Non				Oui	2
SALA DIANKALY	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3901086	-12.3417763	Non				Oui	5
SANNYABHE	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3753741	-12.4130541	Non				Oui	3
SATINA	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.4226158	-12.3479057	Non				Oui	7
SFRIMA	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.3184599	-12.4043209	Oui		Oui		Oui	7
SIORBIÉ	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.380806	-12.4387109	Oui		Oui		Oui	3
SOMBILY	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.4294296	-12.3901883	Non				Non	0
TOLIF	LABÉ	Popodara	POPODARA	11.425827	-12.4479675	Non				Oui	4

Données EHA de la commune de Popodara (Préfecture de Labé)

Pour illustrer ces données, une étude synthétique présente les résultats sous forme de cartes. Ce travail fait apparaître de fortes disparités entre les DPE de la Région de Labé et des écarts au sein de chaque DPE tant au niveau de l'accès à l'eau que de l'assainissement.



Cartographie de l'accès à l'eau dans la Préfecture de Labé



Cartographie de l'accès à l'assainissement dans la Préfecture de Mali

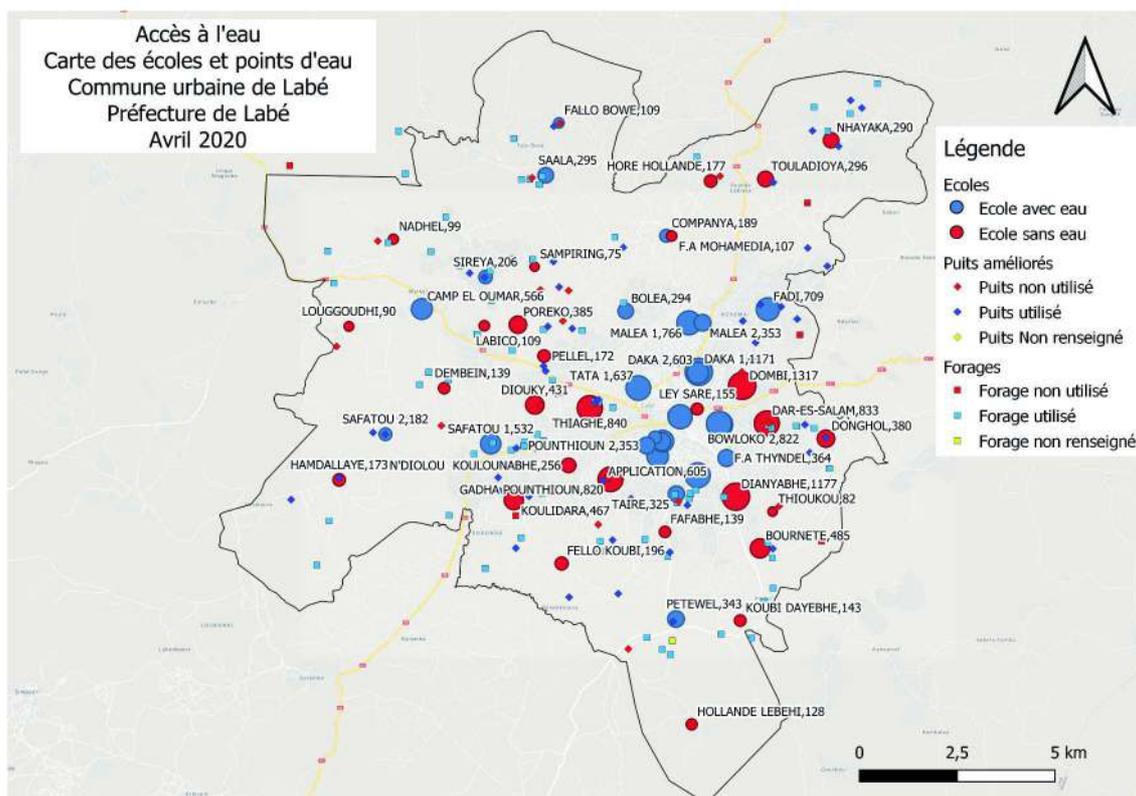
## CARTOGRAPHIE COMMUNALE DES BESOINS EN EHA

Connaître les besoins de son territoire est essentiel pour toute équipe communale afin de pouvoir prendre des décisions pertinentes, actualiser le plan de développement local et le plan annuel d'investissements.

Dans le cadre d'un programme EHA en milieu scolaire, cela passe par la cartographie des écoles mettant en avant l'accès ou non à l'eau, l'accès ou non à l'assainissement et le nombre d'élèves par école. Grâce aux données fournies SNAPE, il est également indiqué sur les cartes les points d'eau communautaires fonctionnels et non fonctionnels. Il est également possible d'indiquer les structures de santé, collèges, lycées et tout autre établissement communautaire que la commune souhaite ajouter.

L'EHA est une thématique transversale au niveau d'un territoire. Une politique locale d'accès à l'eau et à l'assainissement peut résulter de ce travail de diagnostic : mise en place de forages avec le SNAPE, extension du réseau d'adduction d'eau avec la SEG, etc...

### ZOOM SUR LA CARTOGRAPHIE DES BESOINS EN EAU DES ÉCOLES DE LA COMMUNE URBAINE DE LABÉ



*Géolocalisation des écoles de la commune urbaine de Labé par rapport à l'accès à l'eau*

La cartographie de l'accès à l'eau des écoles élémentaires de la commune urbaine de Labé fait apparaître une forte disparité entre les écoles de l'hyper-centre qui ont accès à l'eau et celles des périphéries qui en sont davantage dépourvues. La représentation géographique permet une analyse spatiale contrairement aux tableaux.

C'est suite à ce travail d'identification des besoins et de priorisation avec l'IRE, la DPE et les communes que vous pourrez définir de manière consensuelle le choix d'une école d'intervention car chaque acteur a ses priorités et prérogatives qui lui sont propres. L'ONG a également ses contraintes souvent définies par ses bailleurs (caractéristiques des écoles, zones d'intervention...)

## RETOURS D'EXPÉRIENCES



*Les statistiques EHA des écoles sont très importantes voire indispensables pour tous les partenaires techniques et financiers qui souhaitent développer un programme similaire au PAEMS. Elles permettent l'orientation des partenaires en fonction de l'acuité des besoins dans les différentes zones et un arbitrage des différentes interventions.*

**Algassimou DIALLO, Bureau des Statistiques et du Développement de l'IRE Labé**

*La mission du comité régional de concertation et de suivi du PAEMS portant sur le choix des communes et des écoles a été aisée grâce aux statistiques et cartes EHA au niveau préfectoral et communal. Les statistiques ont permis d'opérer des choix judicieux et objectifs.*

**Tidjiane DIALLO, Chef section planification et statistiques de l'Inspection régionale du Plan et du développement économique de Labé**



*Le Partenariat donne une méthode, un appui, ne vient pas pour faire. Le renforcement de capacités est important pour perpétuer les résultats. Les cartes ont été l'outil principal de l'animation : les gens recherchaient les écoles puis les caractéristiques et ça nous a permis de décider. Il faudra s'approprier l'outil pour pouvoir prioriser nos actions pour le prochain plan de développement local. Grâce au cadre de concertation, il y aura la synergie. Le DSEE devra démultiplier les sensibilisations et la formation des enseignants dans les autres écoles du territoire. La commune va l'assister.*

**Abdoulaye Karim DIALLO, Maire de la Commune rurale de Madina-Wora**

## BOITE À OUTILS



Base de données EHA des écoles de la Région de Labé - IRE Labé

Base de données des points d'eau de la Région de Labé - SNAPE

Etude synthétique de la situation des besoins en eau et assainissement des écoles élémentaires de la Région de Labé - Données de 2018

Etude synthétique de la situation des besoins en eau et assainissement des écoles élémentaires de la Région de Labé - Données de 2020

Cartographies des besoins en EHA des écoles (Niveaux Régional, Préfectoral, Communal) 2020

# **PILOTAGE DES ACTIVITÉS**

**DE LA PLANIFICATION AU  
SUIVI / ÉVALUATION**

## INTRODUCTION

Pour assurer la réussite d'un projet EHA en milieu scolaire qui mobilise de nombreux acteurs (voir Volume *Implication et Mobilisation des acteurs*), il est important de définir un cadre de travail permettant une bonne concertation et un bon partage des responsabilités.

Travailler ensemble sur les différents aspects du suivi/évaluation augmente les chances de réussite du projet dans la durée.

## DÉVELOPPEMENT

Idéalement, il est important de s'investir dans les cadres de concertation déjà existants afin de les renforcer et de les valoriser. A défaut, il sera pertinent de créer des comités selon les niveaux de mise en oeuvre afin de favoriser la prise de décision avec les différentes autorités compétentes et d'assurer un suivi dans un cadre bien défini. C'est ainsi que les cadres de concertation suivants ont été mis en place.

### COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION ET DE SUIVI DU PAEMS (CRCS)

Les missions du CRCS sont les suivantes :

- Définir la méthodologie d'intervention ;
- Collecter et analyser toutes les informations relatives à l'EHA, remontées par les comités préfectoraux ;
- Valider les données et prendre des décisions en fonction des priorités ;
- Elaborer des plans d'action ;
- Suivre et évaluer la mise en oeuvre des plans d'actions ;
- Assurer un plaidoyer en faveur de l'EHA à l'école au niveau régional (communication, coordination des acteurs, recherche de financements) ;
- Assurer un reporting du programme au niveau national ;
- Déterminer le nombre de communes d'intervention par Préfecture.

Les membres impliqués sont:

- IRE
- Coordination régionale des APEAE
- SNIES
- SNAPE
- Direction régionale de la santé
- Autres partenaires impliqués dans l'EHA (WCF, Unicef, GIZ...)
- ANAFIC
- SERACCO

- Inspection régionale du plan et du développement économique
- Inspection régionale de l'environnement et des eaux et forêts

## L'UNITÉ DE GESTION DE PROJET

Afin de rendre plus opérationnel le CRCS, une Unité de Gestion de Projet (UGP) a été mise en place. C'est un groupe réduit d'acteurs (IRE, Plan, Coordination Régionale de l'APEAE) qui se réunit plus fréquemment afin de préparer les rencontres et d'avancer sur les problèmes rencontrés lors de la mise en oeuvre des activités.

## COMITE PREFECTORAL DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PAEMS (CPPS)

Les missions du CPPS sont les suivantes :

- Mettre en place une base de données sur l'EHA à l'échelle préfectorale
- Partager l'évolution des autres projets/programmes EHA dans la Préfecture
- Veiller à l'harmonisation et à la synergie des interventions des différents acteurs en EHA
- Veiller à la réalisation du suivi/évaluation des activités du PAEMS dans les écoles de la Préfecture
- Assurer un plaidoyer au niveau préfectoral en faveur de l'EHA dans les écoles (promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et identifier des stratégies pour un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement)
- Collecter les informations en lien avec l'EHA dans les écoles et les remonter au niveau régional (reporting)
- Elaborer un plan d'action préfectoral
- Assurer le suivi de l'exécution du plan d'action
- Identifier les communes d'intervention

Les acteurs sont similaires à ceux du CRCS mais sont de niveau préfectoral.

## SUIVI / ÉVALUATION

Choisir les indicateurs de suivi avec les partenaires est important car cela permet d'échanger les points essentiels du projet mais aussi de mettre les acteurs dans une logique de long terme et de prise de recul. Dans un projet d'EHA dans les écoles, il est bon de suivre notamment :

- Le nombre de communes, d'écoles et d'élèves qui bénéficient du programme ;
- La qualité du lavage des mains à l'eau et au savon par les élèves après le passage aux latrines ;
- La qualité de l'entretien du point d'eau et des latrines ;
- Evolution du nombre d'élèves dans les écoles sur 3 ans ;
- Evolution du taux de réussite aux examens sur 3 ans.

Dans ce cadre, plusieurs documents ont été élaborés avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation dans le cadre du groupe thématique EHA :

- Standards minimum EHA dans les écoles de Guinée ;
- Questionnaire école ;
- Questionnaire latrines.

Les deux derniers documents permettent d'évaluer la qualité de l'accès à l'eau, aux dispositifs de lavage des mains mais aussi la fonctionnalité et la propreté des latrines.

## ZOOM SUR LES OUTILS DE PLANIFICATION ET SUIVI

### TABLEAU DE SUIVI DE PROGRAMMATION

Afin de planifier les actions dans le temps, un tableau de suivi de programmation a été élaboré sur 3 ans correspondant à la durée de la phase III du PAEMS. Dans cet outil, la répartition des écoles prévues dans le dossier du bailleur principal (17 écoles avec infrastructures et sensibilisations + 17 écoles avec sensibilisations seulement) a été faite. Ces informations permettent de structurer un plan d'action opérationnel.

Région	Préfecture	Communes interventions	Formations communes	Ecoles	Effectifs élèves	Réalisations	Bailleurs			
LABE	LABE	Labé	Labé	Dombi	1317	Pack intégré	SICOVAL AEAG 2020			
				Dianyahhe	1177	Pack intégré	SICOVAL AEAG 2020			
				Thiaghe	840	Pack intégré	SICOVAL AEAG 2020			
	LELOUMA	Thiangel Bori	Thiangel Bori	Sentou	140	Pack intégré	AEAP 2020, AIX-MARSEILLE + AERMC 2020			
				Thiangel Bori centre	417	Pack intégré	AEAP 2020, AIX-MARSEILLE + AERMC 2020			
				Bassan	190	Sensibilisation	AFD			
				Pelèl Komo	114	Sensibilisation	AFD			
				Diountou 1	174	Pack intégré	AEAP 2020, AIX-MARSEILLE + AERMC 2020			
				SK Koregani	143	Sensibilisation	AFD			
				MALI	Mali centre	Mali centre	Teinsira	169	Pack intégré	AIX-MARSEILLE + AERMC 2020
							Ecole x		Sensibilisation	x
							Gaygui Ley Fello	142	Pack intégré	AIX-MARSEILLE + AERMC 2020
				Yembering	Yembering	Yembering	Yembering centre 1 et 2	820	Sensibilisation	AFD
	TOTAL		5 communes	5 communes	12 écoles	5643	12 écoles dont 8 packs intégrés			

*Année 2020 du tableau de suivi de programmation*

### PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

Cet outil est un planning des activités classées selon des thématiques pertinentes. L'échelle de temps proposée dépend du recul souhaité sur la planification (vue d'ensemble sur une longue durée ou planification précise sur une période plus courte).

Elle permet aux acteurs de se responsabiliser sur des échéances partagées et de faire le point de la rencontre suivante du CRCS ou CPPS.

## TABLEAU DE SUIVI OPERATIONNEL

Il permet en un coup d'oeil de faire le point de l'avancement des différentes activités au niveau de chaque école.

Commune	Ecole	Niveau école - Sensibilisations - Pack de base						Niveau école - Sensibilisations - Pack complémentaire			
		Eval écoles initiale	Formation Enseignants	Appui au CDE	Hygiène (lavage des mains + hygiène menstruelle)	Hygiène (entretien des latrines)	Env - DD	Eval écoles finale	Projet d'école innovant	Appui UGSPÉ	Reboisement
Dionfo	Pouroya	16/12/2019	13 & 14/03/20	11 & 12/03/20	25/09/20		08/07/2020		16 & 17/04/20	08/07/2020	
	Dionfo centre		avr-19	20 & 21/03/20	avr-19	juin-19	04/08/2020	09/12/2019	x	x	x
Hafia	Hinde		27 & 28/03/19	13 & 14/03/20	avr-19	juin-19	14/07/2020		18 & 19/03/20		
	?	?	?	?	?	?	?	x	x	x	x
Kalan	Donghol Fafabhe	09/12/2019	13 & 14/03/20	09 & 10/03/20	29/09/2020		08/07/2020		18 & 19/04/20	08/07/2020	
	Kalan centre		avr-19	23 & 24/03/20	avr-19	juin-19	04/09/2020	14/12/2019	x	x	x
Kouramangui	Bowe Boubha	21/12/2019	10 & 11/03/20	16 & 17/03/20	22/09/20		06/07/2020		23-24 juin 2020	06/07/2020	
	Kouramangui centre	11/03/2020	10 & 11/03/20	18 & 19/03/20	23/09/20		05/09/2020	x	x	x	x
Labé	Dombi	17/09/20									
	Dianyahhe	17/09/20									
	Thiaghe	18/09/20									
	Bowloko 1		avr-19		avr-19	juin-19	13/12/2019	x	x	x	
	Bowloko 2		avr-19		avr-19	juin-19	13/12/2019	x	x	x	
	Daka 1		avr-19		avr-19	juin-19	13/12/2019	x	x	x	
	Daka 2		avr-19		avr-19	juin-19	13/12/2019	x	x	x	
	Tata 1		avr-19		avr-19	juin-19	14/12/2019	x	x	x	
	Tata 2		avr-19		avr-19	juin-19	14/12/2019	x	x	x	
	Application		avr-19		avr-19	juin-19	14/12/2019	x	x	x	
	Konkola		avr-19		avr-19	juin-19	12/12/2019	x	x	x	
	Kouroula 1		avr-19		avr-19	juin-19	12/12/2019	x	x	x	
	Kouroula 2		avr-19		avr-19	juin-19	12/12/2019	x	x	x	
	T Boré Centre		avr-19		avr-19	juin-19	12/12/2019	x	x	x	

Vue partielle du tableau de suivi opérationnel

## RETOUR D'EXPERIENCES



Nous apprécions ce dispositif de pilotage à 3 niveaux (régional, préfectoral, communal) car il permet une mobilisation des acteurs de l'EHA à chaque niveau et contribue à l'implication de toutes les expertises. Le CRCS peut concourir à la pérennisation des acquis parce qu'il permet la mobilisation et la synergie des acteurs et de leurs expertises du fait de son statut de cadre de concertation et d'échange. Mais il nécessite un accompagnement et un transfert de compétences.



**Tidjiane DIALLO, Chef section planification et statistiques de l'Inspection régionale du Plan et du développement économique de Labé**

## BOITE À OUTILS



- TDR CRCS
- TDR CPPS
- Tableau de suivi de programmation
- Plan d'action
- Tableau de suivi opérationnel
- Standards minimum en EHA dans les écoles de Guinée
- Questionnaire école
- Questionnaire latrines
- Synthèse des questionnaires école et latrines

# 3

## IMPLICATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

### POINTS CLEFS

Impliquer tous les acteurs concernés pour assurer une réussite du projet

Regrouper les acteurs essentiels au sein d'un Comité Communal de Suivi

Signer une convention de partenariat avec les acteurs pour avoir un cadre de travail clair et transparent

### OUTIL MAJEUR

Modèle de convention de partenariat

## INTRODUCTION

Pour assurer la réussite de toute activité, il est primordial d'impliquer l'ensemble des acteurs tout au long du projet en fonction de leurs responsabilités, compétences et légitimité.

Un atelier de présentation du programme mentionnant les objectifs visés et la méthodologie utilisée est un moyen efficace de mobiliser les acteurs.

La création de cadres de concertation tels que vus au chapitre précédent permet de responsabiliser les participants.

Afin de faciliter les échanges avec les structures et personnes impliquées, il est préférable de rédiger une convention de partenariat définissant le cadre et les objectifs de l'intervention, les rôles et obligations de chacun.

## DÉVELOPPEMENT

### ATELIERS REGIONAUX & PREFECTORAUX DE LANCEMENT

Au démarrage du programme, un atelier de lancement régional et un atelier dans chacune des préfectures d'intervention permet de mobiliser les acteurs concernés par l'EHA en milieu scolaire. Le contenu est le suivant:

- Présentation des statistiques de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles
- Présentation du programme (objectifs, méthodologie, dispositif de pilotage)
- Rôles des acteurs principaux
- Présentation du plan d'action
- Rôles et responsabilités des communes

L'analyse du contexte à partir des statistiques collectées au niveau local et leur exploitation en tableaux et cartes est essentielle pour poser les bases d'une analyse objective.

Au niveau régional, les services déconcentrés compétents sont concernés (Education, Santé, Environnement & Eaux et Forêts, SERACCO...)

Au niveau préfectoral, ce sont les services déconcentrés préfectoraux (Education, Santé, Environnement & Eaux et Forêts, Urbanisme et Habitat, DMR...) et les représentants de chaque commune (Maire, APEAE sous-préfectorale, Délégué Scolaire de l'Enseignement Élémentaire) qui sont les participants à ces ateliers.

### COMITÉ COMMUNAL DE SUIVI

Le coeur du dispositif de suivi au niveau local est le Comité Communal de Suivi. C'est un cadre de concertation local qui permet à de nombreux acteurs de pouvoir avoir un lieu dédié aux échanges concernant l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

## ZOOM SUR LE COMITÉ COMMUNAL DE SUIVI

Le Comité Communal de Suivi est un espace d'échanges inter-sectoriel centré sur le suivi de l'EHA dans la commune et plus particulièrement dans les écoles.

Il est composé des membres suivants :

- Le Conseil Communal (membres à identifier dont l'ADL, l'ingénieur Conseil, le Maire...)
- Le délégué scolaire de l'enseignement élémentaire
- Le chargé de l'eau
- Le responsable du centre de santé
- La coordination sous-préfectorale de l'APEAE

Il est possible de compléter cette liste avec le Sous-Préfet, des leaders locaux...

Les principaux objectifs de ce comité sont les suivants :

- Réalisation de l'étude communale EHA
- Identification des écoles d'intervention (avec diagnostic EHA, dynamiques du territoire)
- Mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation (mobilisation des partenaires et suivi des activités)
- Suivi/Evaluation des activités menées dans les écoles
- Plaidoyer en faveur de l'EHA en milieu scolaire
- Suivi de la fonctionnalité des ouvrages EHA de la commune
- Amélioration de l'articulation des différents acteurs du territoire impliqués sur l'EHA

## RETOURS D'EXPÉRIENCES



*Grâce au comité communal de suivi (CCS), une synergie d'action des représentants des services sus-cités est créée, favorisant ainsi une complémentarité des expériences. Le CCS à l'avantage de faciliter la mobilisation des acteurs pour mener la sensibilisation des bénéficiaires afin qu'ils adhèrent au programme de l'EHA au niveau des écoles. L'autre avantage est qu'il permet une identification concertée des besoins, le choix et la priorisation des actions à mener à l'échelle de la commune.*

*Il permet un partage de l'information entre les différents acteurs. Quand il est fonctionnel, le CCS contribue à une meilleure prise en charge et une bonne gestion des activités de l'EHA dans les écoles de la commune à travers une bonne coordination des interventions des partenaires.*

**El Hadj Lamine BALDE, Conseiller communal de Labé, Président de la commission Education**

## BOITE À OUTILS



- Termes de référence du Comité Communal de Suivi
- Modèle de convention du Comité Communal de Suivi

# 4

## MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE

### POINTS CLEFS

Respecter la maîtrise d'ouvrage communale des infrastructures scolaires

Faciliter la collaboration du SNIES et du SNAPE avec les communes

Respecter les standards de construction

### OUTIL MAJEUR

Modèle de PV de passation de marché

# **PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC**

**DU DAO À L'ORDRE DE DÉMARRAGE  
DES TRAVAUX**

## INTRODUCTION

Dans un projet EHA à l'école, le volet infrastructures est un enjeu majeur. Au-delà de consommer la majeure partie de l'enveloppe financière du projet, il permet de mettre à niveau les écoles tant au niveau latrines, clôtures que point d'eau. C'est suite à cela que les sensibilisations EHA auront du sens.

Avant de pouvoir utiliser des infrastructures construites ou rénovées, il faut respecter certaines étapes et responsabilités notamment la compétence de passation de marché public des communes et les standards de construction en vigueur dans les écoles du pays.

## DÉVELOPPEMENT

### RÉALISATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES PAR LES INGÉNIEURS CONSEIL APPUYÉS PAR LE SNIES ET LE SNAPE

Construire des infrastructures au sein d'une commune et plus précisément d'une école implique de respecter certains standards définis par les autorités compétentes.

#### LATRINES

En ce qui concerne les latrines, il est obligatoire de séparer les latrines filles et garçons. Et de telle manière à ce que les filles et les garçons n'aillent pas dans la même direction pour aller aux latrines. A gauche pour les uns, à droite pour les autres par exemple.

Ces latrines doivent être à double fosse ventilée VIP. Ces standards ont été définis par le SNIES et la section assainissement de la Direction Nationale de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

Avec l'accord du SNIES, deux des trois cabines filles sont élargies de 50 cm pour pouvoir installer une petite table et une poubelle fermée afin de faciliter la gestion de l'hygiène menstruelle.

Pour que les latrines soient suffisantes dans une école, il doit y avoir une moyenne de 50 élèves par cabine selon le MEPU-A.

#### CLÔTURES

Il est conseillé de réaliser un mur d'enceinte en briques de ciment dans les communes urbaines et une clôture grillagée avec soubassement en dur pour les zones rurales. Mais il n'y a pas d'obligation légale pour ce type d'ouvrage.

#### POINTS D'EAU

Pour les raccordements à la SEG, il est conseillé d'installer un château d'eau (volume de 1000 à 2000L) et une borne fontaine à 4 robinets afin d'avoir en permanence un stock de sécurité car l'approvisionnement est discontinu.

En ce qui concerne les puits améliorés et forages, il est demandé qu'une pompe Vergnet ou Kardia soit installée dans la Moyenne-Guinée. En effet, une répartition géographique a été réalisée en ce qui concerne la nature des pompes. Respecter cela est important car il existe un réseau de réparateurs villageois et artisans réparateurs formés au suivi de ces pompes ainsi qu'un approvisionnement en pièces détachées au niveau de chaque sous-préfecture.

Les documents techniques de référence pour les puits améliorés et forages sont rédigés par le SNAPE tandis que ceux relatifs aux clôtures, latrines et raccordements à la SEG par l'Ingénieur conseil de la commune appuyé par le SNIES. Tous ces documents sont validés conjointement par le SNIES et la commune.

### **ORDRE DE GRANDEUR DES PRIX**

- Raccordement à la SEG : 1 500 000 GNF (dépendant de la distance au réseau)
- Un puits amélioré équipé d'une pompe : 65 000 000 GNF
- Un forage équipé d'une pompe : 90 000 000 GNF
- Château d'eau et borne fontaine (4 robinets) : 15 000 000 GNF
- 2 blocs de latrines à 2 et 3 cabines : 85 000 000 GNF
- Clôture grillagée (400ml) : 100 000 000 GNF

## **PASSATION DE MARCHÉ PUBLIC**

C'est une compétence propre aux collectivités locales.

### **NATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

D'après l'arrêté A/2020/2303/MEF/SGG portant fixation des seuils de passation [...], les montants de référence pour les collectivités dans le cadre de marchés de travaux sont les suivants :

- A partir de 200 000 000 GNF : appel d'offres
- Moins de 200 000 000 GNF : possibilité de recourir à une demande de cotation

### **DIFFUSION DE L'AVIS D'APPELS D'OFFRES**

Lorsque la commune a visé le document technique (DAO), elle signe également l'avis d'appel d'offres qui est diffusé par affichage au niveau des autorités (communes, préfecture, gouvernorat, IRE, DPE) et autres lieux de grande fréquentation (cafés). Pour compléter l'affichage une diffusion à la radio est assurée.

La diffusion de l'avis d'appel d'offres est d'une durée minimale de 4 semaines.

### **SÉLECTION DE L'ENTREPRISE**

#### **Composition de la commission**

Pour pouvoir sélectionner l'entreprise, une commission de passation de marché se réunit au niveau de la commune dans laquelle les travaux s'exécuteront. La composition relève de la commune mais elle doit au minimum regrouper les acteurs suivants :

- La commune (dont l'ADL, l'Ingénieur Conseil et d'autres représentants de la société civile et bénéficiaires) - membres statutaires
- Le SNIES et le SNAPE (contrôle technique - membre non statutaire)
- L'ONG - membre non statutaire
- La Préfecture (DMR) - membre non statutaire

Lors de l'évaluation des propositions des entreprises, seuls les membres identifiés par la

commune notent. Les services de la préfecture et de l'ONG sont présents pour s'assurer de la conformité de l'activité, ceux du SNAPE et du SNIES apportent des éclaircissements sur les aspects techniques des propositions.

### Déroulement

Les offres techniques et financières sont ouvertes en session publique. Une fiche par entreprise affichée au mur récapitule la présence des pièces obligatoires et le montant proposé. Chaque entreprise signe sa feuille.

Ensuite, en présence d'uniquement la commission de passation de marché, les notes sont attribuées pour chaque dossier.

Un PV de passation de marché est rédigé qui aboutit à une proposition d'entreprise faite par la commission conformément aux règles définies dans le document technique de référence. Il est signé par chacun des membres de la commission.

NB : la commune pourrait être seule pour réaliser cette passation de marché. Mais il faut savoir que les pressions exercées sur la commune sont fortes pour orienter son choix. Avoir plusieurs structures au sein de cette commission permet de limiter les tentatives de corruption.

### DE LA NOTIFICATION AU DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Suite aux résultats, la commune adresse un courrier à chacune des entreprises ayant postulé précisant les raisons du rejet de leur proposition ou la notification d'adjudication du marché.

La commune, appuyée du SNIES, rédige le contrat qui est signé par les parties suivantes :

- La commune ;
- L'entreprise ;
- L'ONG ;
- Le Comité de développement de l'école.

Avec l'ensemble de ces signataires, il y a une transparence totale vis-à-vis des communautés.

Pour que l'entreprise puisse démarrer, la commune doit lui avoir fait parvenir un courrier d'ordre de démarrage des travaux.

### PRÉFINANCEMENT DES TRAVAUX

D'une manière générale, les entreprises préfinancent les travaux à hauteur de 20%.

## ZOOM SUR LES CABINES ÉLARGIES

Les écoles bénéficiaires du Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire ont été les premières de Guinée à être dotées de latrines élargies pour faciliter la gestion de l'hygiène.

Les communautés ont la charge de doter ces latrines en table pour que les jeunes filles puissent se changer facilement.

Une poubelle fermée est également prévue.

A droite, une photo d'une cabine élargie d'un bloc de latrines à double fosse ventilée VIP - Thialere, avril 2018



## RETOURS D'EXPÉRIENCES



*Le SNIES est le représentant technique du MEPU-A au niveau de la Région. C'est le service qui s'occupe de tout ce qui est infrastructures et équipements dans les concessions scolaires. Nous avons le droit de regard sur toutes les infrastructures scolaires. Ce poste est confié à un ingénieur du génie civil pour qu'il soit capable d'en réaliser le contrôle. Les standards des latrines respectent les normes en termes d'hygiène et permettent la durabilité des infrastructures.*

**Thierno Ibrahima Timbi CAMARA, Chef d'antenne régionale du SNIES**

*Le PAEMS contribue au renforcement des capacités des communes dans la maîtrise d'ouvrage à travers la mise en place par l'Agent de Développement Local d'un comité de suivi et d'entretien et du comité de passation de marché. Je suggère aux communautés bénéficiaires des microprojets EHA, d'outiller et d'accompagner les comités locaux de suivi et d'entretien dans le but d'une pérennisation des acquis et aux partenaires techniques et financiers de se servir de l'approche de l'ONG le Partenariat dans la mise en œuvre des projets EHA, à cause de son aspect inclusif et vecteur de synergie d'action des différents acteurs.*



**Alpha Oumar DIALLO, Agent de développement local de la commune urbaine de Labé**

## BOITE À OUTILS



- Documents techniques de référence (latrines, forage, puits amélioré)
- Modèle de DAO
- Modèle de PV de passation de marché
- Modèle de courrier de non attribution du marché
- Modèle de courrier de notification d'adjudication de marché
- Modèle de contrat avec l'entreprise (latrines/clôtures – forage)
- Modèle de contrat avec l'Ingénieur Conseil
- Modèle de courrier d'ordre de démarrage des travaux

# **RÉALISATION DES TRAVAUX**

**DU SUIVI DES TRAVAUX AU PAIEMENT  
DE L'ENTREPRISE**

# INTRODUCTION

Le suivi des travaux est un point sensible et déterminant dans l'optique d'avoir des infrastructures de qualité et durables.

Il y a deux risques majeurs en cas d'absence de suivi :

- Le risque de détournement des matériaux et sous-dosages ;
- Le manque d'intérêt porté aux finitions.

# DÉVELOPPEMENT

## SUIVI DES TRAVAUX

Pour que le suivi soit bien assuré, l'ONG mobilise les mêmes acteurs que pour la réalisation des documents techniques :

- Ingénieur Conseil et SNIES pour les latrines, clôtures et raccordements au réseau d'adduction ;
- SNAPE pour les forages et puits améliorés.

Ces acteurs sont en complément de ceux faisant partie du Comité Communal de Suivi et/ou de la commission de suivi de travaux que la commune aura constituée.

Le suivi est donc réalisé par des techniciens, la commune, les communautés et l'ONG. Tous ces acteurs ont un droit de regard sur le travail de l'entreprise.

Voici les différentes étapes du suivi des travaux (auxquelles les services de la Préfecture peuvent être invités) :

- Implantation : partage des informations essentielles sur le positionnement des infrastructures et lancement officiel des travaux ;
- Réception provisoire : une fois les ouvrages achevés, contrôle des réalisations par les techniciens et Comité Communal de Suivi ;
- Réception définitive : 3 mois après la réception provisoire pour les latrines, clôtures et raccordements au réseau, 1 an après pour les forages et puits améliorés. Elle permet de désengager l'entreprise de toute responsabilité sur le devenir des infrastructures et de responsabiliser la commune et les communautés dans leur entretien.

Entre ces étapes, des visites de chantier ont lieu. A chacune d'entre elles, un PV de chantier est rédigé et signé par les acteurs. La commune reçoit une copie tout comme le SNIES et le SNAPE. La répartition des copies est assurée par la commune.

## DÉCOMPTES

Comme vu précédemment, l'entreprise préfinance à hauteur de 20%.

A la réception provisoire, 90% du montant est payé, le solde étant payé à la réception définitive.

Entre le démarrage des travaux et la réception provisoire environ 2 décomptes peuvent être accordés, l'idéal étant que l'entreprise préfinance toujours. Attention tout de même à ne pas trop limiter le montant des décomptes car cela pourrait retarder l'évolution du chantier.

Pour chaque décompte, l'entreprise adresse à la commune :

- Un courrier de demande de paiement ;
- Une facture récapitulant le montant total et les décomptes déjà réalisés.

Le courrier est visé par la commune tandis que la facture l'est par la commune, le SNIES et l'ONG, en complément de l'entreprise.

Une copie du chèque est signée par l'entreprise qui permet de vérifier qu'elle a bien été payée.

Une copie de l'ensemble de ces documents est remise aux techniciens, communes, CDE et ONG.

## ZOOM SUR LES DÉFAUTS RÉCURRENTS

### Latrines

- Fermeture et ouverture des portes : les targettes coulissent mal, les portes sont trop serrées dans leur cadre
- La finition au-dessus des murs n'est pas assurée

### Clôture

- Le grillage n'est pas tendu à cause de l'absence de tendeurs
- Le sous-bassement n'est pas toujours droit.

### Point d'eau

- Au niveau des puits, défaut de réglage de la pompe (difficulté d'amorçage)
- Mauvaise évacuation de l'eau au niveau des margelles

## RETOURS D'EXPÉRIENCES



*Toutes les infrastructures scolaires sont sous le regard du SNIES. Donc tout ce que les Ingénieurs Conseil des Communes font dans les écoles doit être validé par le SNIES. Notre collaboration avec le SNAPE est efficace et chacun joue son rôle dans la rédaction des documents techniques et le suivi des travaux. Le suivi local réalisé par la communauté est complémentaire et attire l'attention du SNIES là-dessus.*



**Thierno Ibrahima Timbi CAMARA, Chef d'antenne régionale du SNIES**



*Le SNAPE est un service étatique pérenne qui a la légitimité du choix, de l'implantation, du suivi et de la validation (certification) de tous les points d'eau dans le territoire guinéen. Il est dépositaire d'une base de données qui renseigne l'ensemble des points d'eau de la région. Aussi, eu égard à la parfaite connaissance du territoire par ses cadres, le SNAPE peut aider au choix des types de point d'eau en fonction de chaque zone. Chaque partenaire technique et financier ayant une composante aménagement de points d'eau dans son programme, aura moins de risques de négativité des points d'eau en se référant au SNAPE qui est le garant de la qualité des ouvrages et de leurs accessoires. Dans toutes les communes, des artisans réparateurs sont formés par le SNAPE pour assurer la maintenance des pompes.*

**Apha Oumar SAKHO, Directeur régional du SNAPE Labé**



- Modèle de PV d'implantation
- Modèle de PV de réception provisoire
- Modèle de PV de réception définitive
- Modèle de courrier de demande de paiement et facture
- Modèle de PV de chantier (cahier de chantier)
- Modèle de justificatif de paiement de la commune auprès de l'entreprise (contribution communautaire)

# 5

## ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION

### POINTS CLEFS

Les sensibilisations permettent d'utiliser correctement les infrastructures

Les structures de gestion de l'école doivent être opérationnelles pour assurer la durabilité des infrastructures

### OUTIL MAJEUR

Compilation des TDR de sensibilisations

## INTRODUCTION

Avoir des infrastructures adéquates est indispensable pour entraîner un changement de bonnes pratiques d'hygiène. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut à chaque fois accompagner le volet infrastructures par des actions de sensibilisations. Apprendre aux enfants (et enseignants) à bien se laver les mains à l'eau et au savon, à entretenir correctement les latrines et les points d'eau sont autant de points sur lesquels il faut insister lors des sensibilisations.

Il ne faut pas oublier que rien ne remplace la pratique. Il ne faut donc pas uniquement se contenter d'expliquer les gestes, il faut faire faire.

## DÉVELOPPEMENT

### FORMATION DES DSEE

Les DSEE sont les acteurs de la DPE et des communes les plus proches des écoles. Ils sont quotidiennement dans les établissements auprès des enseignants et directions. De par l'appui qu'ils apportent aux équipes pédagogiques, ils sont des acteurs incontournables dans la mise en place d'activités en lien avec l'EHA. Ils assurent également la formation continue des enseignants. C'est pour cela que tous les DSEE des DPE de Labé, Lélouma et Mali ont été formés en EHA en milieu scolaire et dans la communauté. Ils ont également découvert la boîte à images EHA réalisée par l'INRAP. L'IRE et la DPE ont assuré la formation de ces acteurs qui vont ainsi pouvoir former à leur tour les enseignants.

### FORMATION DES ENSEIGNANTS À L'EHA

Tous les enseignants sont formés en EHA à l'école et dans la communauté par le DSEE dont ils dépendent. C'est la première activité d'accompagnement à mener dans les écoles car elle permet une remise à niveau de tous les acteurs de l'équipe pédagogique qui pourra encadrer efficacement les élèves lors de l'appropriation des bonnes pratiques d'hygiène au quotidien et pendant les prochaines activités de sensibilisation.

Lors de cette formation, les enseignants apprennent également à utiliser la boîte à images EHA que l'INRAP a conçue dans le cadre du PAEMS pour illustrer la Stratégie Nationale EHA en milieu scolaire tenant compte du genre et de la gestion des menstrues.

Les enseignants vont pouvoir sensibiliser les élèves toute l'année en suivant le programme scolaire à l'aide du programme expérimental de l'INRAP dans lequel sont introduites les notions d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement.

### SENSIBILISATION HYGIENE

C'est une sensibilisation basée sur la pratique bien que dans un premier temps un travail est réalisé en salle de classe avec la boîte à images sur les différents types d'hygiènes (vestimentaire, alimentaire...)

Ensuite, les enfants apprennent à laver les latrines correctement et avec le bon équipement. Enfin, ils apprennent tous à se laver les mains à l'eau et au savon.

Pour les plus grandes filles, une sensibilisation sur l'hygiène menstruelle est dispensée.

Pour encourager l'école à entretenir les latrines et le point d'eau, un kit d'hygiène est remis à l'école (seau, balai, serpillère, bouilloire, eau de javel, savon...)

## SENSIBILISATION ENVIRONNEMENT

Pour que les conditions de vie scolaire soient bonnes toute l'année, il faut que les enfants respectent l'environnement. Jeter les déchets dans une poubelle est un geste à apprendre. De plus, l'importance de l'arbre est présentée lors de cette sensibilisation. Cela prépare l'activité de reboisement.

## REBOISEMENT

Le reboisement vise plusieurs objectifs :

- Améliorer le cadre de vie en apportant de l'ombrage et un embellissement ;
- Empêcher le passage des bêtes avec une haie vive en cas de dégradation de la clôture ;
- Avoir un effet brise-vent avec les grands arbres placés dans la haie vive.

L'acacia est recommandé pour sa croissance rapide et son système racinaire en pivot (qui ne dégradera pas la clôture) planté à 1 mètre de la clôture.

Les arbustes piquants sont à privilégier dans la haie vive (*lantana camara* par exemple).

Les fruitiers peuvent être plantés ponctuellement dans la cour. Ils apporteront ombrage et fruits. Il est important d'éviter la plantation de manguiers. Nombre d'enfants monteront dedans et/ou jetteront des cailloux pour récolter les mangues. Cela serait dangereux dans une cour d'école.

Pour espérer un bon développement des arbres plantés, il faut au préalable bien préparer le sol.

## QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### Préparation

- Profondeur et taille du trou : forestiers/arbustes : sillon le long de la clôture à 1m de la clôture
- Profondeur et taille du trou : fruitiers : trou de 1m de diamètre sur 50 cm de profondeur
- Un compost et/ou fumier doit être apporté pour permettre une bonne croissance des plants

### Coûts

- Fruitiers : environ 35 000 GNF
- Arbustes / Forestiers : environ 4 000 GNF

### Entretien

- Un arrosage régulier la 1ère année
- Un désherbage autour des plants
- Ne pas tailler les plants en saison des pluies (risque accru de maladies)

## APPUI AU CDE

Afin de pérenniser les différentes activités menées et infrastructures réalisées, il est indispensable que la principale structure de gestion de l'école, à savoir le Comité de Développement de l'Ecole, soit fonctionnelle. La formation dispensée sur 2 jours donne les bases aux membres du CDE pour gérer efficacement l'école. Différents thèmes sont abordés dont les missions du CDE, le rôle des membres, l'élaboration de budget prévisionnel, l'utilisation des outils comptables de base (cahier de caisse) ou encore l'entretien et la maintenance des infrastructures.

## FORMATION DE L'UNITÉ DE GESTION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Pour que le point d'eau soit correctement utilisé et géré sur le long terme, le SNAPE appuie la mise en place et la formation de ce comité qui aura la charge de l'entretien du point d'eau.

## PROJET D'ÉCOLE

Il a pour but de mobiliser les élèves sur une activité permettant d'améliorer les conditions de vie de l'école en lien avec l'hygiène ou l'environnement. Il peut s'agir du fleurissement de l'école, la mise en place d'une station de lavage des mains groupée, de pépinière pédagogique...

## JOURNÉE DE L'ÉCOLE

Cette activité vise un double objectif en invitant les parents d'élèves à l'école :

- Sensibiliser les parents à l'EHA par les élèves ;
- Montrer aux parents le changement intervenu dans l'école de leurs enfants en termes d'infrastructures.

Les enfants sont des vecteurs importants de messages de bonnes pratiques. Faire en sorte que le lavage des mains à l'eau et au savon aux moments critiques soit effectif à l'école et dans les foyers est important pour que chacun évite les maladies liées au péril fécal.

## ZOOM SUR LA BOÎTE À IMAGES

Conçue par l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP) avec les recommandations des partenaires de la Région de Labé dont l'IRE, elle permet aux formateurs et enseignants de sensibiliser les élèves à travers des illustrations adaptées au contexte guinéen et des questions déjà préparées.

Cette boîte à images s'appuie sur les curricula en vigueur.

Les thèmes abordés sont les suivants: hygiène alimentaire à l'école, hygiène corporelle, hygiène vestimentaire, déforestation et reboisement, propreté de l'école et de l'habitat, la chaîne de l'eau, le traitement de l'eau, le lavage des mains à l'eau et au savon, la propreté du point d'eau, la propreté des latrines, les types de pollution, la gestion des menstrues, la destruction des lits des cours d'eau et l'embellissement de l'école.



*L'appui du Partenariat favorise aujourd'hui les filles sensibilisées à se prendre en charge dans leur gestion des menstrues. Parler de la gestion des menstrues, de la sexualité avec les élèves c'était un tabou. Grâce à la méthode pédagogique que nous avons utilisée, les enseignantes et les filles ont vu l'importance de cette sensibilisation. Elles ont une toilette à part et des serviettes hygiéniques. Elles arrivent à mieux se gérer à l'école et dans la société. Et nous estimons que cela va favoriser nos filles à mieux se maintenir à l'école.*

**Hadja Mamadou Dian SOW, Responsable de la cellule formation continue et développement de la DPE de Labé**

*Les enfants transmettent les bonnes pratiques dans leurs familles. Les mères racontent que les enfants se lavent maintenant les mains à l'eau et au savon et qu'ils exigent que les autres membres de la famille le fassent aussi. Il y a un changement qualitatif avec les femmes vendeuses. Avant elles n'emballaient pas les aliments et ne nettoyaient pas la cour après leur passage. Maintenant, les aliments sont emballés et posés sur table. Elles ramassent les plastiques et papiers dans la cour et les mettent à la poubelle avant de rentrer. C'est nouveau. Les gens sont à l'aise à l'école car il y a la propreté des latrines, l'eau, le savon et même l'eau de javel.*



**Abdourahamane SALL, DSEE Tata, Commune urbaine de Labé**



*La sensibilisation en EHA dans les écoles est l'ingrédient pour bénéficier de l'intérêt des infrastructures au niveau des écoles. Doter les écoles sans sensibilisation des enfants à leur utilisation, c'est comme donner un livre de syllabaire à un élève ne sachant ni lire ni écrire et qui n'en tirera intérêt que si on le lui apprend. Ce sont les sensibilisations qui contribuent au changement comportemental des élèves avec une répercussion au niveau des familles. La sensibilisation à l'hygiène menstruelle a contribué à la réduction du mythe/tabou autour de cette mutation physiologique.*

*Aussi, sauf par volonté manifeste, aucune fille ayant reçu cette sensibilisation ne s'absentera pendant les cours du fait des menstrues.*

**Elhadj Alpha Oumar BALDE, Point focal DPE Labé**

*A l'IRE, la cellule de formation continue a formé les délégués scolaires de l'enseignement élémentaire (DSEE) pour qu'ils soient capables de former et suivre les enseignants pendant l'année scolaire, en s'appuyant sur les programmes en vigueur. A travers cette formation, la cellule de formation continue vise à initier les enseignants aux méthodes et techniques efficaces pour la conduite de la sensibilisation en EHA et la gestion des menstrues, à l'aide des boîtes à images et autres supports y afférents. La formation des DSEE et des enseignants en EHA, permet une amélioration des conditions de scolarisation des élèves. Le but est de conférer aux élèves « un esprit sain dans un corps sain ».*



**Souleymane DIALLO, Cellule Formation continue IRE Labé**



*Le développement du thème portant sur le reboisement a abordé l'initiation des élèves aux techniques de plantation et d'entretien des arbres et des plants horticoles. Cette initiation permet aux élèves de mieux comprendre l'impact du reboisement dans l'amélioration de l'environnement de l'école. Il s'agit de donner aux élèves l'amour de l'arbre à travers la réalisation des pépinières pédagogiques (arbres fruitiers, forestiers, horticoles) et le reboisement.*

**Salimou DIALLO, Président de l'ONG PED**

*Il est indispensable d'outiller les CDE pour renforcer leurs capacités organisationnelles en vue de permettre aux membres de conduire aisément la gestion des ressources financières, matérielles et humaines. Par rapport au déroulement de la formation, la démarche est la suivante :*

- Pour les écoles ne disposant pas de CDE, CAM aide à la mise en place avant la formation ;
- Pour les écoles où les CDE sont installés mais non fonctionnels, les formateurs de CAM réalisent une évaluation du dysfonctionnement de l'organe, pour identifier les causes en vue d'adapter le contenu de la formation à la redynamisation du fonctionnement.



**Thierno Yagouba DIALLO, Animateur ONG CAM**

## BOITE À OUTILS



- Compilation des TDR de sensibilisations et d'accompagnement
  - TDR Formation Enseignants à l'EHA
  - TDR Sensibilisation Eau, Hygiène (dont hygiène menstruelle)
  - TDR Sensibilisation Environnement & Reboisement
  - TDR Appui au CDE
  - TDR UGSPE
- Module de formation, programme expérimental, boîte à images formation EHA
- Composition kit hygiène
- Composition kit environnement & maintenance





**Contacts ONG le Partenariat**

Coordinateur : Nicolas MARTIN

00224 624 19 14 14

[coordination.guinee@lepartenariat.org](mailto:coordination.guinee@lepartenariat.org)

Quartier Pounthioun BP 151 LABE

